



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

Au 1^{er} janvier 2024

ENTREPRISES | ÉCONOMIE SOCIALE

**BANQUE
DE L'ORME**



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire-Centre

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur à la date de l'impression de ce document).

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  » il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région et en vigueur au 01/01/2024.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre⁽¹⁾



La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.

⁽¹⁾ Coût de connexion selon opérateur.

Chers clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions tarifaires des principaux services de la Banque de l'Orme appliquées aux Entreprises et aux organismes de l'Economie Sociale à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a depuis toujours fondé ses relations avec tous ses clients sur la confiance et la transparence.

Certaines opérations ne figurent pas dans cette brochure. Les collaborateurs de la Banque de l'Orme se tiennent à votre disposition pour vous apporter conseil et toute information complémentaire. N'hésitez pas à les solliciter.

Je vous remercie de votre confiance.

Valérie COMBES-SANTONJA

Membre du Directoire en charge de la Banque des Décideurs en Région

Caisse d'Epargne Loire-Centre

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



Compte courant et services associés	6
Gestion de trésorerie	11
Centralisation de trésorerie	11
Télécollecte de chèques	11
Opérations de paiement et d'encaissement	12
Dates de valeur	17
Instruments de paiements	17
Solutions d'encaissement	19

2 LES FINANCEMENTS



Cycle d'exploitation	22
Cautions et garanties autonomes	23
Financement des investissements	23
Financement des opérations immobilières	25
Financement locatif	25
Couverture de taux	26

3 LES PLACEMENTS



Épargne bancaire	27
Épargne financière	29
Comptes titres	30

4 BANQUE DU DIRIGEANT



Banque du Dirigeant	32
---------------------	----

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



Ingénierie sociale	33
Ingénierie financière	35
Ingénierie immobilière	35
Ingénierie environnementale	36
Neobusiness	36

6 LE COMMERCE INTERNATIONAL



Tenue de compte.....	37
Frais de mise en place des lignes internationales.....	37
À destination de l'étranger.....	37
En provenance de l'étranger.....	38
Échanges de données.....	39
Opérations de change.....	40
Change manuel.....	41
Financement en devises.....	41
Garanties internationales.....	41
Offre Coface.....	41
Frais annexes toutes opérations.....	41

7 IRRÉGULARITÉS, INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT, AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



Frais de lettre d'information préalable...	42
Commission d'intervention.....	42
Forfait de frais par chèque rejeté.....	42
Incidents liés aux prélèvements et effets.....	42
Oppositions (chèques, cartes et prélèvements).....	43
Recherche de document.....	43
Opérations juridiques et fiscales.....	43
JEDECLARE.COM.....	43
Autres frais.....	43

8 LEXIQUE



Lexique.....	44
--------------	----

9 NUMÉROS UTILES



Les numéros utiles.....	49
-------------------------	----

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation résoudre un litige.....	50
--	----

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



➤ COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

- Frais d'ouverture de compte **30,00 €**
- Frais de tenue de compte en euros
 - Frais de tenue de compte en euros **90,00 €/trimestre**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte** 
- Frais d'actualisation de dossier
 - Chiffre d'affaires ou budget < 1,5 Millions € **60,00 €/trimestre**
 - Chiffre d'affaires ou budget compris entre 1,5 et 5 Millions € **100,00 €/trimestre**
 - Chiffre d'affaires ou budget compris entre 5 et 20 Millions € **140,00 €/trimestre**
 - Chiffre d'affaires ou budget ≥ 20 Millions € **175,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission trimestrielle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,20 %/mois**
 - Minimum de perception :
 - Economie Sociale **10,00 €/trimestre**
 - Entreprises **25,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le mois. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel dans la limite du solde créditeur du compte.

■ Prestations

- Mise à disposition électronique de documents « DIGITAL BOX » **Gratuit**

■ Relevés de compte selon périodicité et format :

	Format électronique ⁽¹⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit 	Gratuit 
Relevés bimensuels	3,55 €/trimestre	8,00 €/trimestre 
Relevés décadaires	6,00 €/trimestre	12,50 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	6,80 €/trimestre	14,00 €/trimestre
Relevés journaliers	28,30 €/trimestre	58,50 €/trimestre

■ Autres prestations

- Frais de clôture de compte courant **150,00 €**

- Édition d'un relevé de compte au guichet **2,16 €/édition**

- Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN)⁽²⁾ **Gratuit**

- Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé) **à partir de 16,70 €/acte**

- Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**

- Domilis Pro - service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**

- Lettres-chèques **Nous consulter**

- Information comptable annuelle des commissaires aux comptes **180,00 €** 

- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant **16,60 €/acte**

(1) Sous réserve de la souscription au service "Digital Box".

(2) BIC : Bank Identifier Code.

IBAN : International Bank Account Number.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE net Comptes

- Frais de mise en place / modification de l'abonnement.....	75,00 € TVA
- Abonnement.....	15,00 €/mois
- Option bourse.....	Compris
- Option comptes de filiales ⁽²⁾	Nous consulter
- Demande d'ajout de RIB (en Centre d'Affaires ou par téléphone ⁽³⁾).....	12,00 €/RIB
- Frais d'intervention.....	16,60 €

■ CE net Remises⁽⁴⁾

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichiers sur notre solution Internet CE NET Remises.

- Frais de mise en place / modification du service.....	75,00 € TVA
- Abonnement sans gestion de mandat.....	40,00 €/mois
- Abonnement avec gestion de mandat.....	Nous consulter
- Frais d'intervention.....	16,60 €

(1) Hors frais facturés par votre opérateur.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Coût selon opérateur téléphonique.

(4) Intègre les fonctionnalités du service CE net Comptes.

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ EBICS	
- Frais de mise en service.....	75,00 € TVA
- Abonnement sans gestion de mandat	55,00 €/mois
- Abonnement avec gestion de mandat	Nous consulter
- Frais d'intervention	16,60 €
■ Autres prestations	
- SWIFT Net et Pe SIT	Nous consulter TVA
- Abonnement experts comptables, rapatriement des relevés de compte	Nous consulter TVA

PULCEO

BON À SAVOIR :

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS)

- Frais d'installation à distance.....	250,00 € TVA
- Frais d'installation sur place et formation	Nous consulter
- Abonnement PULCEO (2 banques, 20 comptes, 1 mobile).....	40,00 €/mois TVA
- Frais d'intervention	50,00€/intervention TVA
- Option par banque supplémentaire.....	8,33 €/mois TVA
- Option 10 comptes ou sous-comptes supplémentaires	8,33 €/mois TVA
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond,...)	Nous consulter
- Abonnement DIAMOND (vérification IBAN ⁽¹⁾)	10,00 €/mois TVA
- Frais par demande de vérification d'un IBAN ⁽¹⁾	1,00 € TVA
- Service Ellishpère :	
• Scoring.....	5,00 €/acte TVA
• Enquête.....	5,00 €/acte TVA
• Fiche d'identité.....	Gratuit TVA
- FORFAIT PULCEO (Certiceo, Ebics, Pulceo avec 4 banques maximum, 20 comptes et 1 mobile).....	82,00 € / mois TVA
- Abonnement DIAMOND hors PULCEO.....	15,00 €/mois TVA
- Suivi SWIFT GPI.....	Nous consulter

(1) IBAN : International Bank Account Number.

PULCEO CONNECT Nous consulter

BON À SAVOIR :

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement PULCEO CONNECT.....	10,00 €/mois	TVA
- Frais d'installation.....	50,00 €	TVA
- Frais d'intervention.....	50,00€/intervention	TVA
- Service Ellipse.....	5,00 €/mois	TVA
- Service Trésorerie Détaillée.....	5,00 €/mois	TVA

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS⁽¹⁾ 2 étoiles, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

■ Certificat électronique		
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans).....	180,00 €	TVA
- Certificat 3 Skey.....	Nous consulter	TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP		
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées).....	9,00 €/lecteur	TVA
- Cotisation carte secur@ccès.....	7,00 €/an	TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽²⁾	7,00 €	TVA

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

➤ GESTION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DES RECETTES

Integral Cash Recette..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

➤ CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING **Nous consulter**

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée, réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

CASH POOLING GROUPE..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

➤ TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

TLMC..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

➤ OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR :

La zone SEPA couvre les pays-membres de l'Union européenne, les pays membres de l'Espace économique européen, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican.

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les Collectivités d'Outre Mer (COM). Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date d'exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **14,55 €**

■ Retrait d'espèces

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**

- En euros

	DAB*
Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
Dans un autre établissement : - Avec une carte Visa Business (à partir du 4 ^{ème} retrait par mois) - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum	1,10 € Gratuit

- En devises

	DAB*	Guichet
Commission fixe par acte	3,33 €	6,50 €
Commission proportionnelle (frais par opération pour les opérations facturées)	2,90 %	2,90 %

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle **2,80 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction **6,25 €**

* Distributeur Automatique de Billets

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Virements

	Centre d'Affaires/ Tél. (1)	CE net Comptes	CE net Remises/ CE net EDI
Virement de compte à compte (d'une même personne morale)	Gratuit	Gratuit	-
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	12,00 €	0,22 €⁽²⁾	0,22 €⁽²⁾
Virement SEPA jour/immédiat	-	-	0,50 €
Virement instantané < à 5 000 € (CE net Comptes et Remises)	-	1,00 €	1,00 €
Virement instantané > = à 5 000 € (CE net Comptes et Remises)	-	5,00 €	5,00 €
Virement urgent/trésorerie	21,00 €	-	8,50 €
Virement SCT Accélééré (demande avant 19h, effectué dans la journée)	-	0,50 €	0,50 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque	1,80 €	0,22 €⁽²⁾	-
Remise de virements confirmée papier ou email	-	-	12,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	-	-	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	-	15,91 €	15,91 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Service de protection des virements - lutte contre la fraude⁽²⁾ **Nous consulter**
- Relevé Intraday **20€/compte/mois**
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA
 - Paiement d'un avis de prélèvement **Gratuit**
 - Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE **Gratuit**
 - Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) **10,00 €**
 - Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) **10,00 €**
 - Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) **Gratuit**
 - Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste **15,50 €**
 - Modification/annulation d'un mandat dans une liste **15,50 €**
- Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B)⁽³⁾ **Nous consulter**
- Contestation/Opposition sur prélèvement
 - Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA **10,00 €**
 - Refus de tout prélèvement SEPA **30,65 €**
 - Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance **10,00 €**
 - Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **16,60 €**
- Autres frais
 - Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **16,60 €**
 - Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé **10,00 €**
- Effets de commerce
 - Bon à payer ponctuel, par effet **Gratuit**

(1) Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon votre opérateur.

(2) Gratuit avec Webprotection.

(3) Sous réserve de disponibilité.

(4) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Service dépôt Sécurexpress

BON À SAVOIR :

Vous permet de déposer vos remises dans les agences équipées sans passer par les guichets 24h/24, 7j/7.

- Adhésion au service avec assurance ⁽¹⁾	51,40 €/an	TVA
- Adhésion au service sans assurance.....	28,56 €/an	TVA
- Carte Sécurexpress dirigeant.....	1 ^{ère} carte gratuite	TVA
- Carte Sécurexpress dirigeant supplémentaire.....	8,10 €/an	TVA
- Carte Sécurexpress collaborateur.....	8,10 €/an	TVA
- Traitement des écarts de comptage.....	16,60 €/remise	
- Frais de contestation.....	16,60 €	
- Gestion monnaie métallique.....	Nous consulter	
- Prestations particulières.....	Nous consulter	
■ Remise d'espèces hors agence		
- Service de ramassage des fonds.....	Nous consulter	
■ Chèques		
- Remises de chèques (hors prestations particulières).....	Gratuit	
- Télécollecte images chèques.....	Nous consulter	
■ Virements		
- Réception d'un virement SEPA.....	Gratuit	
- Réception de virement de trésorerie euro zone UE.....	Gratuit	
■ Carte LogiCash (réservée aux organismes du logement social).....	Nous consulter	
■ Integral Cash Trésorerie.....	Nous consulter	

BON À SAVOIR :

Cette carte de dépôt permet aux locataires des clients bailleurs sociaux des Caisses d'Épargne de payer leur loyer en espèces, à partir d'un automate de dépôt valorisé de la Caisse d'Épargne.

■ Prélèvements SEPA		
- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA).....	37,00 €	
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires.....	Nous consulter	
- Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B) ⁽²⁾	10,00 €	

(1) Tarif en vigueur au 01/08/2023. Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.

(2) Dès lors que le débit du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

	Centre d'Affaires/ Tél. ⁽¹⁾	CE net Comptes	CE net Remises CE net EDI
Prélèvement SEPA permanent :			
- Frais de mise en place d'un échéancier	Gratuit	-	-
- Frais modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	-	-
- Frais par prélèvement SEPA émis	Gratuit	-	-
Émission de prélèvement SEPA CORE	-	-	0,28 €
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	-	-	0,35 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée papier ou email	-	-	12,00 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	-	-	Gratuit

- Interventions et demandes particulières

- Solutions de gestion des mandats **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement..... **Nous consulter**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur).. **10,00 €/opération**
- Frais sur prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé..... **10,00 €/opération**

■ Effets de commerce

- Support papier
- Frais par effet **4,40 €/effet**
- Télétransmis
- Remise d'effets confirmée papier ou email **12,00 €/remise**
- Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
- Frais par effet..... **0,45 €/effet**
- Autres
- Effet restitué **16,41 €**
- Acceptation, modification, prorogation **16,41 €**
- Réclamation..... **16,41 €**
- Avis de sort..... **16,41 €**
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé..... **19,50 €**
- Changement de domiciliation **16,41 €**
- Autres opérations..... **16,41 €**

■ Services SEPAm ail

- Vérification de coordonnées bancaires (Offre Diamond)..... **Nous consulter TVA**
- Abonnement au service
- Demande de vérification

(1) appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon votre opérateur.

➤ DATES DE VALEUR

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (J=jour de comptabilisation)

VERSEMENT EN ESPÈCES/DÉPÔT/RETRAIT AU GUICHET **J⁽¹⁾**

REMISE DE CHÈQUES COMPENSABLES EN FRANCE

- Date de Valeur **J + 1 jour ouvré⁽¹⁾⁽²⁾**
 - Date d'encaissement **Jusqu'à J + 15 jours ouvrés⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾**

VIREMENT ÉMIS/AVIS DE PRÉLÈVEMENT ÉMIS **J⁽¹⁾**

OPÉRATION MONÉTIQUE ACCEPTEUR **JR⁽⁴⁾**

REMISE D'EFFET COMMERCIAL

- à l'encaissement si remise ≥ 8 jours ouvrés avant l'échéance
 **date d'échéance (jour ouvré)⁽²⁾ + 4 jours calendaires**
 - à l'encaissement si remise < 8 jours ouvrés avant l'échéance
 **J⁽¹⁾ + délai interbancaire + 4 jours calendaires**

REMISE D'EFFET A L'ESCOMPTE **J⁽¹⁾ + 1 jour calendaire**

PAIEMENT PAR CHÈQUE, PAR CARTE BANCAIRE **J (jour ouvré)⁽²⁾**

DOMICILIATION D'EFFET **J (jour ouvré)⁽²⁾**

➤ INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Frais d'envoi automatique	Frais d'envoi par le service client
Envoi simple	2,20 €	3,05 € à 4,60 €
Envoi en recommandé avec AR	8,10 €	10,40 € à 11,80 €

- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois **7,50 €**

(1) J = jour de comptabilisation.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Sauf exception prévue à l'art. 6.3.2 des conditions générales de la convention de compte.

(4) JR : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes

- Carte Visa Business à débit immédiat ou débit différé.....	58,00 €/an
- Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé.....	150,00 €/an
- Carte Visa Platinum Business.....	250,00 €/an
- Carte de retrait Associatis.....	22,00 €/an
- Carte de paiement Visa Business Associatis (contrôle de solde).....	35,00 €/an
- Carte de paiement Visa Business à contrôle de solde (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »).....	Gratuit

■ Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance.....	Tarif de la carte
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel.....	10,25 €
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR (ajustable selon frais postaux).....	7,85 €/envoi
- Mise en place d'un plafond exceptionnel retrait espèces ou paiement ⁽¹⁾	20,00 €
- Frais de destruction de carte en cas de non retrait dans les 2 mois.....	7,50 €

CARTE CORPORATE

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

■ Cotisations

- Cotisation Pack Corporate.....	25,00 €/mois TVA
- Cotisation Carte Corporate Visa Classic.....	58,00 €/an
- Cotisation Carte Corporate Visa Gold.....	150,00 €/an

■ Options

- Imputation des opérations en surdifféré (30 + 15 jours).....	1,00 €/mois/carte
- Imputation des opérations en surdifféré (30 + 30 jours).....	1,60 €/mois/carte
- Imputation des opérations en surdifféré (30 + 45 jours).....	2,20 €/mois/carte
- Imputation des opérations en surdifféré (30 + 55 jours).....	2,80 €/mois/carte
- Absence de solidarité de l'entreprise.....	150,00 €/an TVA

■ Services à l'acte

- Envoi spécifique des cartes : hors France métropolitaine.....	9,00 €
- Envoi spécifique code PIN : hors France métropolitaine.....	9,00 €
- Réfection Visa Classic (code faux + toutes détériorations de la part du client).....	12,40 €
- Réfection Visa Gold (code faux + toutes détérioration de la part du client).....	12,40 €
- Refabrication carte Visa Classic (vol, perte, mise en oppo,).....	12,40 €
- Refabrication carte Visa Gold (vol, perte, mise en oppo,).....	12,40 €
- Réédition code PIN.....	8,90 €
- Impayé de prélèvement - Motif provision insuffisante.....	12,50 €
- Envoi spécifique des cartes avec Accusé/Réception.....	7,85 €

VISA EUROPE LIMITED. Société de droit anglais dont le siège social est situé : 1 Sheldon Square, Londres W2 6TT, Royaume Uni. Immatriculé sous le numéro 5139966. Agissant au travers de sa succursale française. Située 83-85, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris. 509 930 699 RCS Paris.

(1) Sous réserve d'acceptation.

- Envoi spécifique code PIN avec Accusé/Réception.....	7,85 €
- Modification de la date d'arrêt des opérations (au-delà de 2/an).....	59,00 €
- Modification des plafonds cartes (paiement, retrait) (au-delà de 2/an)	59,00 €
- Clôture du contrat Entreprise.....	200,00 €
- Envoi spécifique des cartes avec Accusé/Réception	12,50 €
- Recherche documentaire.....	16,60 € TVA

ASSURANCES⁽¹⁾⁽²⁾

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenue sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus ».....	20,30 €/an/compte
- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif	16,30 €/an/compte

➤ SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS	175,00 €/siret
- JePaieEnLigne	175,00 €/siret
- JePaieEnLigne EXPRESS	50,00 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS	19,00 €/boutique
- JePaieEnLigne	19,00 €/boutique
- JePaieEnLigne EXPRESS	5,00 €/mois⁽³⁾
■ Frais liés aux transactions	
- De 1 à 2 000 transactions/mois	0,13 €/transaction
- De 2 001 à 5 000 transactions/mois	0,10 €/transaction
- De 5 001 à 10 000 transactions/mois	0,085 €/transaction
- De 10 001 à 20 000 transactions/mois	0,075 €/transaction
- Au-delà de 20 000 transactions/mois.....	0,06 €/transaction
- Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
- Frais de traitement sur impayés cartes bancaires	Nous consulter

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Tarif en vigueur au 01/08/2023. Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.

(3) Hors commission monétique.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Options SP Plus TVA	
- Paiement VPC	5,00 €/mois
- Paiement par identifiant	15,00 €/mois
- Paiement par fichier	15,00 €/mois
- Gestion du profil administrateur	10,00 €/mois
- Cartes privatives	5,00 €/mois
- Push mail	5,00 €/mois
- Web Services	500,00 €/an
- Acceptation Paypal	5,00 €/mois
- Pilotage risques niveau 1	15,00 €/mois
- Pilotage risques niveau 2	10,00 €/mois
- Fichier reporting	5,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel	10,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier	20,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel	10,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier	20,00 €/mois
- Service saisonnier	10,00 €/mois

PAYPLUG⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Épargne.

IZ E-COMMERCE⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

(1) Service de la société Payplug Entreprise, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) IZ E-Commerce, service de la société Regicom, proposé par la Caisse d'Épargne. Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, Levallois Perret, France.

EQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur	
- Taux de commission	Nous consulter
■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE).....	Nous consulter TVA
■ Prestations associées ou complémentaires	
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC).....	Gratuit
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC)	Gratuit
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
- Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
- Frais de traitement des impayés :	
• Sur acceptation réseau CB	25,00 €TVA
• Sur acceptation autres réseaux.....	50,00 €TVA
- Frais sur contrats inactifs	50,00 €/an
- Frais de recherche d'historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée.....	16,60 €

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽¹⁾..... **Nous consulter**

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

SMILE&PAY⁽²⁾..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieure à 10 000 €.

HEOH ⁽³⁾

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement

Nous consulter

(1) Paiement « N Foix », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(2) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 818 186,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

(3) Heoh est un service de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374,00 €. Siège social : 5, rue du Chevalier St George, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

2 LES FINANCEMENTS



➤ CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (MISE EN PLACE ET RENOUELEMENT DU CONCOURS)..... 1,00 %

DÉCOUVERT

- Commission du plus fort découvert (calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois)⁽¹⁾..... **0,18 %/mois**
- Commission de dépassement de découvert (majoration taux client)⁽¹⁾⁽²⁾..... **12,00 %/mois**
- Commission d'immobilisation sur découvert⁽¹⁾..... **5,00 %/mois**
- Commission d'engagement (création et renouvellement du concours)..... **1,00 %**
- Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel)..... **Nous consulter**
- Taux d'intérêt du découvert autorisé (Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)..... **Nous consulter**
- Taux d'intérêt du découvert non autorisé..... **TBB + 5,50 %⁽³⁾**

ESCOMPTE

- Frais de dossier (mise en place ou renouvellement)..... **57,65 €**
- Commission d'ouverture ou frais de renouvellement..... **1,00 %/an**
- Taux d'intérêt escompte autorisé..... **Nous consulter**
- Taux d'intérêt escompte occasionnel..... **TBB + 5,50 %⁽³⁾**
- Minimum d'intérêts perçus..... **6,50 €/effet**
- Minimum de jours lors du décompte d'agios..... **10 jours**
- Commission d'endos..... **0,62 %**

(1) Facturation trimestrielle.

(2) Dans la limite du taux réglementé.

(3) Valeur du TBB (Taux de Base Bancaire) au 01/08/2023 = 6,60 %. Taux du découvert autorisé = 12,10 % (soit TBB + 5,50 %). Si TBB < 0, il sera considéré à 0%. En cas de modification ou de disparition de l'indice de référence, l'indice issu de cette modification ou substitution s'appliquera de plein droit.

GESTION DU POSTE CLIENTS **Nous consulter**

BON À SAVOIR : financement de vos factures

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : financement de vos factures, ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage : pour assurer, financer et gérer votre poste client
- Commission de financement..... **Nous consulter**
- Commission d'affacturage..... **Nous consulter** **TVA**
- Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture..... **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit⁽¹⁾ : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales..... **Nous consulter**
- Offre de renseignement commercial et recouvrement (VISIONDEV) : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects..... **Nous consulter**

FINANCEMENT DES STOCKS **Nous consulter**

➤ CAUTIONS ET GARANTIES AUTONOMES

CAUTIONS BANCAIRES (ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE)

- Frais d'émission d'un acte simple..... **35,55 €/acte**
- Frais d'émission d'un acte complexe..... **195,35 €/acte**
- Commission d'engagement annuelle..... **de 1,00 à 2,50 %**
- Relance pour obtention mainlevée..... **15,55 €/courrier**
- Caution retenue de garantie CEGC
(Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions)..... **Nous consulter**
- Autres cautions (accises, agroalimentaire, douane, de marché,
professions réglementées)..... **Nous consulter**

GARANTIES AUTONOMES (DONT À 1^{ère} DEMANDE)..... **Nous consulter**

**GARANTIES DE MARCHÉ (RESTITUTION D'ACOMPTE,
RETENUE DE GARANTIE...)**..... **Nous consulter**

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier crédit en % du montant de l'engagement (Prêt moyen-long terme) :
..... **1,00 % avec un minimum de perception de 300,00 €**

PRÊT À IMPACT **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le Prêt à Impact est une offre de crédit avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière selon des critères pré-déterminés.

(1) Offre d'assurance crédit est un contrat de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), société anonyme au capital de 137 052 417,05€, dont le siège social est 1, place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 552 069 791.

2 LES FINANCEMENTS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Réédition de contrat à la demande du client.....	51,80 €
- Réédition du tableau d'amortissement	25,50 €
- Indemnités de réaménagement.....	Selon contrat
- Changement de numéro de compte de prélèvement.....	15,15 €
- Avenant simple (date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie, réduction de durée, mainlevée avec garanties.....)	175,00 €
- Avenant complexe (changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet)	360,00 €
- Attestations diverses sur crédit en cours	20,50 €

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur)..... **Nous consulter**



BON À SAVOIR :

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.



GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
- Gage sur véhicule automobile.....	100,00 €
- Nantissement de parts sociales de SCI.....	350,00 €
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance réseau Caisse d'Épargne	Gratuit
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Épargne.....	80,00 €
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	300,00 €
- Gage sans dépossession et outillage sous seing privé	100,00 €
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC	Gratuit
- Mainlevée totale ou partielle d'hypothèque, nantissement de fonds de commerce, de gage sans dépossession, de parts sociales, de compte titres, d'assurance vie hors réseau ...	115,00 €
- Convention de blocage de compte-courant associé	50,00 €
- Délégation de loyers.....	50,00 €
- Frais de délégation d'assurance	168,00 €/dossier
- Fiducie sûreté.....	Nous consulter

➤ FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

- Honoraires de montage (frais de dossier) **0,60%**
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit (Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé avec un minimum de 1 500 €) **1,00 %/trimestre**
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours **0,60%**
(Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours)
- Frais de modification contractuelle avec un minimum de 300 € **0,60%**

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

Garanties Financières d'Achèvement (GFA)

- GFA (en % du CA TTC) **à partir de 0,30 %**
- GFA VRD⁽¹⁾ (en % de l'assiette de la caution) **1,50 %**

Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution)

- Caution dédit terrain (en % du montant cautionné) **à partir de 1,00 %**
- Caution dédit immeuble **à partir de 1,00 %**
- Caution dation terrain **à partir de 1,00 %**
- Caution contrat promotion immobilière **à partir de 1,00 %**
- Caution paiement entreprises **à partir de 1,00 %**
- Autres cautions **Nous consulter**

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

- Frais de visite de chantier **1 000,00 €**
- Frais d'estimation de bien **Nous consulter**

COMPTE RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire **Nous consulter**

- OFFRE DEV IMMO** **Nous consulter**

➤ FINANCEMENT LOCATIF

- CRÉDIT BAIL IMMOBILIER TVA** **Nous consulter**

CRÉDIT BAIL MOBILIER TVA

- Frais de dossier (montant HT du matériel) **2,00 % avec un minimum de perception de 50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail location (greffe du tribunal de commerce).
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social ... **23,00 €**
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant
en fonction du montant de financement) **250,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition :
 - Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel
 - Contrat de crédit bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit bail non couvert par notre assurance groupe **150,00 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) :

(1) Voirie, Réseau, Divers.

2 LES FINANCEMENTS

- Contrat de crédit bail couvert par notre assurance groupe	Gratuit
- Contrat de crédit bail non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
- Réédition de document (contrats, échéanciers ...)	50,00 €/document
- Changement d'adresse postale (y compris NPAI ⁽¹⁾)	35,00 €
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° SIREN).....	35,00 €
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
- Radiation de publicité ou de gage	35,00 €
- Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires)	50,00 €
- Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement	50,00 €
- Changement de mode de règlement	
- de chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- de prélèvement à chèque	250,00 €
- de prélèvement à virement	250,00 €
- Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽²⁾	50,00 € (1^{er} gratuit)
- Attestation diverse (crédit d'impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50,00 €/attestation
- Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes ...)	150,00 €
- Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	250,00 €
- Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	250,00 €
- Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250,00 €
- Avenant au contrat ou autorisation de sous-location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽²⁾	250,00 €
- Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	250,00 €
- Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LOCATION FINANCIÈRE **Nous consulter**

LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES ^{TVA} **Nous consulter**

➤ COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME **Nous consulter**

(1) NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

> ÉPARGNE BANCAIRE

Rémunération client

DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe **Nous consulter**
 - **Définition** : compte à terme à taux fixe
 - **Durée** : 1 mois à 1 an
 - **Taux** : fixe
 - **Souscription** : montant minimum 1 500 € sans plafond
- CAT Green (sous réserve de disponibilité) **Nous consulter**
 - **Définition** : compte à terme à taux progressif dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif
 - **Durée** : 2, 3 ou 5 ans
 - **Taux** : fixes progressifs définis à la souscription
- CAT Captio 2, 3 et 5 ans **Nous consulter**
 - **Définition** : compte à terme à taux progressif
 - **Durée** : 2, 3 ou 5 ans
 - **Taux** : fixes progressifs définis à la souscription
 - **Souscription** : montant minimum 1 500 € sans plafond
- CAT à taux révisable indexé sur Euribor⁽¹⁾ renouvelable automatiquement **Nous consulter**
 - **Définition** : compte à terme renouvelable automatiquement dont la rémunération est progressive en fonction d'un taux bonifié indexé sur l'Euribor⁽¹⁾
 - **Durée** : 3 mois à 2 ans
 - **Taux⁽¹⁾** : indexé sur Euribor 3, 6, 12 mois
 - **Souscription** : montant minimum 10 000 €, dépôt sans plafond

LIVRET A **3 % au 01/09/2023**

- **Définition** : produit d'épargne réglementé et nominatif, un seul livret A par personne morale éligible. Par dérogation, plusieurs livrets A pour les organismes HLM.
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : réglementaire
- **Souscription** : montant minimum 10 € dans la limite du plafond de 76 500 €⁽²⁾

(1) En cas de modification ou de disparition de l'indice de référence, l'indice issu de cette modification ou substitution s'appliquera de plein droit.

(2) Hors organismes HLM pour lesquels le Livret A est déplafonné et hors syndicats de copropriété (plafond selon le nombre de lots).

3 LES PLACEMENTS

CSL RÉGIONAL 0,25 % au 01/09/2023

- **Définition** : compte sur livret destiné à recevoir des fonds rémunérés en finançant des projets régionaux
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et Tarifs des principales opérations et services bancaires applicables à la clientèle de la Caisse d'Epargne. Le titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Epargne de cette évolution sur papier ou support durable.
- **Souscription** : montant minimum 10 €, montant du plafond selon les régions

CSL ASSOCIATIS / CSL LOGEMENT SOCIAL

- **Définition** : compte sur livret rémunéré, simple d'utilisation
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et Tarifs des principales opérations et services bancaires applicables à la clientèle de la Caisse d'Epargne. Le titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Epargne de cette évolution sur papier ou support durable.
- **Souscription** : montant minimum 10 €, nous consulter pour le montant du plafond
- **Taux CSL Associatis** : 1,05 % au 01/10/2022
- **Taux CSL Logement Social** : 1,05 % au 01/10/2022

Frais de tenue de compte sur Livret inactif⁽¹⁾ : 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte 

BONS DE CAISSE Nous consulter

- **Définition** : titre de créance nominatif ou au porteur
- **Durée** : 1 à 5 ans
- **Taux** : fixe, révisable ou progressif⁽²⁾
- **Souscription** : montant minimum 1 500 €

EMPRUNTS BPCE Nous consulter

- **Définition** : emprunt obligataire
- **Durée** : 10 ans maximum

PARTS SOCIALES Nous consulter

- **Définition** : titres de propriété définis par les statuts de la Caisse d'Epargne
- **Durée** : 1 an minimum
- **Souscription** : nous consulter

(1) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) En cas de modification ou de disparition de l'indice de référence, l'indice issu de cette modification ou substitution s'appliquera de plein droit.

PRESTATIONS

- Relevés
 - Relevé de compte multiproduits trimestriel **5,05 €/trimestre**
 - Relevé de compte multiproduits semestriel **3,80 €/trimestre**
 - Relevé de compte multiproduits annuel **2,55 €/trimestre**

> ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

BON À SAVOIR :

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

TITRES DE CRÉANCE

- Certificat de dépôt négociable **Nous consulter**
 - **Définition :** titre de créance négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré
 - **Durée :** 1 jour à 1 an
 - **Taux :** fixe ou variable⁽¹⁾
 - **Souscription :** montant minimum 150 000 €, sans plafond
- Titres négociables à moyen terme **Nous consulter**
 - **Définition :** titres de créance négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré
 - **Durée :** supérieure à 1 an
 - **Taux :** Euribor, CMS ou inflation⁽¹⁾
 - **Souscription :** montant minimum 500 000 €, sans plafond

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Nous consulter**

(1) En cas de modification ou de disparition de l'indice de référence, l'indice issu de cette modification ou substitution s'appliquera de plein droit.

3 LES PLACEMENTS

> LE COMPTE-TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel..... **Gratuit**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titre inactif⁽¹⁾ **Droits de garde TVA**
- Frais de clôture Plan Épargne en Actions/Compte-Titres Ordinaire.... **50,00 €**

Les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ^{4B}

⁽¹⁾Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

DROITS DE GARDE

- Titres Groupe uniquement..... **7,50 €/trimestre/compte TVA**
- Titres hors Groupe **TVA**
 - Commission⁽¹⁾ proportionnelle ⁽²⁾ **0,10 %/trimestre**
 - Commission⁽¹⁾ fixe par ligne (en supplément de la commission⁽¹⁾ proportionnelle⁽²⁾)
..... **1,25 €/trimestre**
 - Maximum de perception **62,50 €/trimestre/compte**

BON À SAVOIR :

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés de façon trimestrielle. La valorisation est au dernier jour du mois du trimestre précédent.

FRAIS DE TRANSACTION

- Ordre de Bourse Euronext⁽³⁾

	Par Internet ⁽⁴⁾	En Centre d'Affaires ou par téléphone ⁽⁵⁾
Ordre exécuté		
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté, annulé, tombé	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20% au 01/08/2023).

(2) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé à chaque fin de trimestre, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

(3) La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(4) Coût selon votre fournisseur d'accès

(5) Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon opérateur.

OPÉRATION SUR ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Souscription

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements

	Par Internet ⁽¹⁾	En Centre d'Affaires ou par téléphone ⁽²⁾
Taux de courtage	0,50 %	1,20 %

- Maximum de perception **30,00 € + frais d'émetteur**

Cession ou rachat

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**

LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque **150,00 € TVA**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

LES AUTRES TARIFS

- Edition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplication de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **20,50 €**
- Attestation des plus-values (dernier exercice) **Gratuit**
- Attestation des plus-values (exercice antérieur)..... **55,80 €**
- Gestion sous mandat..... **Nous consulter**

➤ DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION

Le DEP⁽³⁾ (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Coût selon votre fournisseur d'accès

(2) Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon opérateur.

(3) Offre commercialisée uniquement auprès des professions viticoles.

4 BANQUE DU DIRIGEANT



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, la Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.



OFFRE DE BIENVENUE SERVICES BANCAIRES **Nous consulter**
La Caisse d'Épargne vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction sur la cotisation des différentes formules de forfait.

ÉTUDE PATRIMONIALE « SCAN PATRIMOINE » **Nous consulter**

INGÉNIERIE ET CONSEILS FINANCIERS **Nous consulter**
La Caisse d'Épargne met à votre disposition une structure composée d'experts en relation avec NATIXIS et nos filiales Banque Privée.

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

> INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

■ Épargne salariale.....**Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, PERCOL&CO et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

■ Titres de services.....**Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services de la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de licenciement⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement d'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurances santé collective⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme-Clé⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Protection Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽⁴⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité des Dirigeants d'Entreprise (RDE) et Responsabilité des Dirigeants d'Association (RDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

(1) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 310 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE - Société anonyme au capital social de 161 469 776 € – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Paris n° 349 004 341 – Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100 (www.orias.fr). Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Nous vous proposons une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité **Nous consulter**
- Opérations financières
 - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises **Nous consulter**
 - Arrangement, syndication **Nous consulter**

> INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et du financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne propose aux syndicats comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Épargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

➤ INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

FINANCEMENT PARTICIPATIF

- KIWAÏ ENR⁽¹⁾ **Nous consulter**
- ENERFIP⁽²⁾ **Nous consulter**

➤ NEOBUSINESS

La Caisse d'Épargne accompagne à travers un dispositif complet les start-up et les entreprises qui innovent.



(1) Sous réserve de commercialisation.

KIWAÏ, société par actions simplifiée au capital de 650 000 euros, dont le siège social est situé au 151 rue d'Uelzen 76230 BOIS GUILLAUME, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 852 939 065. KIWAÏ exerce l'activité d'intermédiaire en financement participatif régie par les articles L.548-1 et suivants du code monétaire et financier, conformément enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 19006205.

(2) ENERFIP exerce une activité de Prestataire européen de Services de Financement Participatif (PSFP), agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro FP-20222, conformément au règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs et, est également Intermédiaire en Financement Participatif (IFP), statut défini aux articles L. 548-1 et suivant du Code monétaire et financier, immatriculée auprès de l'ORIAS (organisme gérant le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) sous le numéro 15003274.

ENERFIP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 168 082,00 € dont le siège social est situé au 6 rue de Maguelone, 34 000 Montpellier, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 804 231 546. ENERFIP exerce une activité de Conseiller en Investissements Participatifs (CIP), telle que définie aux articles L547-1 et suivant du Code monétaire et financier, et est également Intermédiaire en Financement Participatif (IFP), statut défini aux articles L548-1 et suivant du Code monétaire et financier.



6 LE COMMERCE INTERNATIONAL

> TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés.....	45,00 €/trimestre
■ Commission de mouvement hors Economie Sociale :	
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre	0,20 %/trimestre
- Minimum de perception	25,00 €/trimestre

COMPTES À TERME EN DEVISES..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export).

> FRAIS SUR MISE EN PLACE DE LIGNES INTERNATIONALES

..... **Nous consulter**

> À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

CARTES

Se reporter à la page 13 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Se reporter à la page 14 pour les virements.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

■ Commission proportionnelle.....	0,10 %
- Minimum de perception	19,00 €
- Maximum de perception	70,00 €
■ Commission de change en supplément si virement en devises.....	0,07 %
- Minimum de perception	15,00 €
- Maximum de perception	70,00 €
■ Forfait frais OUR ⁽¹⁾	20,00 €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

■ Commission de services	0,10 %
- Minimum de perception	16,90 €
- Maximum de perception	70,00 €
■ Commission de change en supplément si chèque en devises	0,07 %
- Minimum de perception	15,00 €
- Maximum de perception	70,00 €
■ Émission chèque de banque en devises	35,90 €

(1) Lors de l'émission d'un virement international, frais réclamés par les banques étrangères si "tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre".

6 LE COMMERCE INTERNATIONAL

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible.....	0,30 % (mini. 110 €)
- Commission de prorogation ou augmentation du montant.....	0,30 % (mini. 110 €)
- Commission de modification autre (forfait).....	110,00 €
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents.....	0,125% (mini. 110 €)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible.....	0,10 % (mini. 90 €)
- Clause UPAS.....	50,00 €/acte
- Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction.....	85,00 €
- Frais d'irrégularité ⁽¹⁾ (à la charge de l'exportateur).....	110,00 €
- Bon de cession bancaire (frais d'intervention).....	80,00 €
- Émission d'une cession bancaire.....	75,00 €

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible (montant, durée).....	0,30 % (mini. 110 €)
- Commission de prorogation ou augmentation du montant.....	0,30 % (mini. 110 €)
- Commission de modification autre (forfait).....	110,00 €
- Commission de paiement/mise en jeu (flat).....	0,15 % (mini. 110 €)
- Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction.....	85,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission de paiement.....	0,20 % (mini. 65 €)
- Commission d'utilisation ou de transfert.....	45,00 €
- Commission d'acceptation.....	45,00 €
- Commission d'impayé.....	40,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...).....	45,00 €

PAIEMENTS EFFETS LIBRES IMPORT **Nous consulter**

➤ EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays.

■ Commission proportionnelle.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	16,90 €
- Maximum de perception.....	70,00 €
■ Commission de change en supplément si virement en devises.....	0,07 %
- Minimum de perception.....	15,00 €
- Maximum de perception.....	70,00 €
■ Attestation virement international.....	16,50 €

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾⁽²⁾

Encaissement en "Crédit Après Encaissement" (avec un délai de 30 jours minimum)

■ a - Commission de services	1,00 ‰
- avec minimum de perception.....	328,00 €
- avec maximum de perception.....	398,00 €
■ b - Commission de change (si chèque en devises).....	0,50 ‰
- avec minimum de perception.....	40,00 €
- avec maximum de perception.....	70,00 €
■ a + b	
- avec minimum de perception.....	368,00 €
- avec maximum de perception.....	468,00 €

Encaissement en "Crédit Sauf Bonne Fin" (avec un délai de 10 jours)

■ a - Commission de services	1,00 ‰
- avec minimum de perception.....	45,00 €
- avec maximum de perception.....	140,00 €
■ b - Commission de change en supplément si chèque en devises	0,50 ‰
- avec minimum de perception.....	40,00 €
- avec maximum de perception.....	328,00 €
■ a + b	
- avec minimum de perception.....	85,00 €
- avec maximum de perception.....	468,00 €
■ Chèque étranger remis à l'encaissement impayé.....	25,20 €
	+ frais de rejet de la banque étrangère
■ Emission d'un chèque de banque en devises	35,90 €

ENCAISSEMENTS EFFETS LIBRES EXPORT Nous consulter

CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER..... Nous consulter

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT..... Nous consulter

LETTRE DE STAND-BY EXPORT

- Commission de notification.....	0,15 % (mini. 105 €)
- Commission de modification.....	Selon demande (mini. 90,00 €)
- Commission de paiement/encaissement/confirmation.....	0,15 % (mini. 110 €)

(1) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(2) Le choix d'encaissement en "crédit Sauf Bonne Fin" appartient à la Caisse d'Épargne, après étude du dossier.

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement/papier	0,20 % (mini. 60 €)
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...)	45,00 €

> ÉCHANGES DE DONNÉES

- Réception de MT101 en provenance de banques tierces	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des banques tierces	Nous consulter

> OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)...	Gratuit
--	----------------

CHANGE AU COMPTANT

- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception	15,00 €
- Maximum de perception	70,00 €

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

Frais de mise en place	30,00 €
- Commission de change < 75 K€	0,050 %
- Commission de change ≥ 75 K€	0,025 %
- Minimum de perception	15,00 €
- Maximum de perception	80,00 €

SWAP DE CHANGE

Frais de mise en place	30,00 €
- Commission de change < 75 K€	0,050 %
- Commission de change ≥ 75 K€	0,025 %
- Minimum de perception	15,00 €
- Maximum de perception	80,00 €

SERVICES (CHANGE À TERME ET SWAP DE CHANGE)

- Levées anticipées	30,00 €/levée
- Prorogations	30,00 €/prorogation

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE

Nous consulter

AUTRES SERVICES (OPTIONS, PRODUITS STRUCTURÉS)

Nous consulter

> CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE DEVISES⁽¹⁾

- Commission de change	Selon cours
- Commission de service forfaitaire	5,60 €
- Supplément commande < 100€	3,05 €
- Supplément cession < 50€	3,05 €

> FINANCEMENT EN DEVISES

AVANCES EN DEVISES

- Commission de mise en place	30,00 €
- Taux	Nous consulter

FINANCEMENT EN DEVISES MOYEN/LONG TERME..... Nous consulter

> GARANTIES INTERNATIONALES

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

- Frais de rédaction de projet	Sur devis (mini. 100,00 €)
- Commission d'engagement (par trimestre indivisible, calculée en % du montant et perçue trimestriellement d'avance)	Nous consulter
- Frais d'acte simple forfait	150,00 €
- Frais d'acte en supplément selon complexité du dossier	Mini. 110,00 €
- Notification de garanties reçues	100,00 €
- Mise en jeu de la garantie	150,00 €
- Frais de modification	90,00 €
- Frais de mainlevée	60,00 €

> **OFFRE COFACE..... Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

> FRAIS ANNEXES TOUTES OPÉRATIONS

- Frais de courrier	20,00 € TVA
- Frais de courrier express	60,00 € TVA
- Frais de Swift	35,00 € TVA

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

7 IRRÉGULARITÉS, INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT, AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



➤ FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 1 ^{re} lettre.....	13,10 € ⁽¹⁾
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 2 ^e lettre.....	25,85 € ⁽¹⁾
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.....	25,00 €
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction.....	15,10 €/lettre

➤ COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention.....	9,60 €/opération
- Dans la limite d'un plafond journalier de 5 opérations.....	48,00 €

➤ FORFAIT DE FRAIS PAR CHÈQUE REJETÉ⁽¹⁾

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant  :

- La lettre d'information préalable	
- Les frais de dossier	
- Les frais de chèque impayé	
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire	
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction	
- La déclaration Banque de France	
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- Les frais de délivrance du certificat de non paiement	
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
- Les frais de blocage de provision pour régularisation :	
• Par chèque ≤ 50,00 €.....	20,40 €
• Par chèque > 50,00 €.....	40,40 €
• Dans la limite d'un plafond journalier de.....	100,00 €

➤ INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS⁽²⁾

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et téléprélèvement SEPA) ou virement SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant⁽¹⁾  :

- La notification de refus d'exécution de l'ordre de paiement	
- Les frais de dossier	
- Les frais de rejet	
- Les frais de représentation	
• Par prélèvement < 20,00 €.....	Montant du prélèvement
• Par prélèvement ≥ 20,00 €.....	10,40 €
• Dans la limite d'un plafond journalier de.....	40,00 €

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

➤ OPPOSITIONS (CHÈQUES, CARTES ET PRÉLÈVEMENTS)

- Frais d'opposition chèque par l'émetteur	16,15 €/formule
- Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	28,20 €/carnet
- Frais pour contestation abusive sur paiement par chèque	44,00 €/opération
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	141,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	gratuit
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement pour carte	20,00 €
- Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	46,50 €
- Frais pour contestation abusive sur opération carte	44,00 €/opération
- Frais de radiation d'inscription pour usage abusif de la carte	36,50 €
- Opposition tout prélèvement	30,65 €

➤ RECHERCHE DE DOCUMENT

- Frais de recherche d'historique de compte (par compte et par année, sur les 10 dernières années)	18,00 €
- Frais de recherche sur dépôt d'espèces, facturation des réclamations sur erreur de montant et/ou non fondées, sur dates de valeur	16,60 €
- Lettre accréditive	16,60 €
- Frais de recherche de preuve d'un mandat SEPA	16,60 €
- Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs	20,00 €/an
- Frais de recherche complexe	sur devis avec un minimum de perception de 20,00 €
- Frais de recherche d'adresse inconnue PND (Pli Non Distribué)	20,00 €

➤ OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteurs	10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 85,00 € ⁽¹⁾
- Frais par saisie-attribution ou autre saisie sur compte	129,00 € TVA ⁽¹⁾

➤ JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollection de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service	Nous consulter TVA
-------------------------------------	--------------------

➤ AUTRE FRAIS

- Frais d'émission rejet de LCR à payer	19,50 €/effet
---	---------------

(1) Sont soumis à TVA tous les frais d'opposition administrative y.c. les frais de saisie attribution ou de saisie conservatoire. En revanche, ne sont pas soumis les frais qui ne sont pas liés à des actes de l'administration ou du Trésor public.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur à disposer des fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

BPI FRANCE

Banque Publique d'Investissement.

CEGC

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuelle). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte d'une même personne morale.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement : transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

8

LEXIQUE

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
 - avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
 - des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
 - une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Pays Union Européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays Union européenne zone non euro : Bulgarie, Lettonie, Danemark, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse.
Principauté, micros États et autres États dans zone SEPA : Andorre, Le Vatican, Royaume Uni, Monaco et Saint-Marin.

SEPA concerne également la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, et Saint-Martin (partie française) qui font partie de l'Union européenne comme régions ultrapériphériques, et Saint-Pierre-et-Miquelon.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a pas été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

8

LEXIQUE

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit Compensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 NUMÉROS UTILES



➤ LES NUMÉROS UTILES

CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre Centre d'Affaires Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

→ **PERTE/VOL :**

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CE net par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

ASSURANCE

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

→ **TECHNIQUE (TPE) : DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H**

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécopie et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

→ **SAV : 0 825 888 613** Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

(1) Coût selon votre fournisseur d'accès

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en Centre d'Affaires est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Relations Clientèle**.

PAR ÉCRIT	PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR TÉLÉPHONE ⁽²⁾
Caisse d'Épargne Loire-Centre Service Relations Clientèle 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	www.caisse-epargne.fr/loire-centre/votre-banque/reclamation-et-mediation/	09 69 36 27 38

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de l'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

⁽¹⁾ Selon coût de votre fournisseur d'accès.

⁽²⁾ Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel, selon votre opérateur.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires et du **Service Relations Clientèle**, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET ⁽¹⁾ (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc...

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'Assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org/	Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre⁽¹⁾



(1) Coût selon le fournisseur d'accès internet

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 474 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 59, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

Crédit photos : iStock - Imprimerie Prévost-BBV (45) RCS 351 567 144 - BDR 12/2023.